



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°63/2025
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°11/2023 du 1^{er} février 2023 autorisant la signature du marché n°2022-10 : construction d'un centre culturel, avec la société Salvare-Viam TP à Marquette-lez-Lille pour le lot n°12 : VRD emprise projet,

Vu la décision 28/2024 du 28 février 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 du lot 12 (VRD emprise projet) avec la société Salvare-Viam TP,

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires suite à la réunion des concessionnaires du 08 octobre 2024,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°2 au lot n°12 (VRD emprise projet) avec la société SALVARE-VIAM TP à Marquette-lez-Lille, afin d'ajouter au marché les prestations supplémentaires suivantes :

- Complément de la tranchée et fourreaux Enedis suite au déplacement du coffret ENEDIS (6 ml) : 256,80 € HT
- Prolongement de la clôture (1,70ml) : 649,40 € HT
- Modification de la fosse à compteur par VEOLIA (1,40x1,20m au lieu de 1,00x1,20m) : 802 € HT
- Complément fourreaux Ø 63 pour mise en valeur du bâtiment (24ml) : 110,40 € HT
- Complément fourreaux Ø 63 pour la fibre CAHC (48ml) : 220,80 € HT
- Complément fourreaux Ø 63 pour caméra de surveillance (48ml) : 220,80 € HT
- Ajout d'un grillage avertisseur (24ml rouge / 48ml vert) : 108 € HT

Le montant du marché après avenant n°1 est passé de 74 456 € HT à 80 272,85 € HT, soit une augmentation de 7,81 % du montant initial du marché.

Les prestations supplémentaires faisant l'objet de l'avenant n°2 s'élèvent à 2 368,20 € HT, soit une augmentation de 3,18 % du montant initial du marché.

Le montant du marché après avenants n°1 et 2 passe donc à 82 641,05 € HT soit 99 169,26 € TTC, ce qui engendre une augmentation de 10,99 % du montant initial du marché.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à SALVARE-VIAM TP

LIBERCOURT, le 16 mai 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement

Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr